

Conditions de travail des assistantes maternelles de la Drôme et déterminants du (non)-renouvellement d'agrément

Enquête menée au cours du 1^{er} semestre 2024 par le service action sociale de la Caf de la Drôme dans le cadre du groupe de travail « Promotion des métiers » du Comité départemental des services aux familles

1) Introduction

Les assistantes maternelles¹ agréées accueillent jusqu'à 4 enfants âgés de moins de 6 ans et assurent leur accueil, éveil, développement et sécurité. Elles peuvent être salariées par un parent ou une crèche familial et travailler à leur domicile ou au sein d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM). Avant d'accueillir des enfants, elles doivent être agréées par le service de Protection maternelle et infantile du Conseil départemental et suivre une formation initiale de 120 heures (80 heures avant le premier accueil, 40 heures dans les deux années suivantes), avec des enseignements sur les besoins de l'enfant, les spécificités du métier et le rôle de l'assistant maternel dans les dispositifs d'accueil. Tout au long de leur exercice, elles peuvent notamment s'appuyer sur les Relais petite enfance (Rpe) qui ont pour mission l'accueil, l'information et l'accompagnement des parents employeurs et des assistants maternels.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) signée entre la Caisse nationale des allocations familiales et l'Etat pour la période 2023-2027 a établi comme objectif prioritaire le développement des places d'accueil pour les jeunes enfants, tout en préservant les places déjà existantes, en accueil collectif et individuel. Or, entre 2018 et 2022, le nombre d'assistantes maternelles actives a diminué de 19 % dans le département de la Drôme, principalement en raison du vieillissement de cette population. Cette diminution entraîne une réduction du nombre de places disponibles en accueil individuel.

Dans le cadre du plan « promotion des métiers » porté par le groupe de travail émanant du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), la Caf de la Drôme a lancé une enquête sur les conditions de travail des assistantes maternelles. Cette enquête a été construite en collaboration avec le réseau des Rpe de la Drôme et les chargés des modes d'accueil de la PMI. L'objectif de cette enquête est de comprendre les facteurs influençant le renouvellement de l'agrément professionnel, d'identifier les difficultés rencontrées (non-paiement, accès aux soins, problèmes liés à l'acquisition de matériel professionnel, etc.), ainsi que les facteurs d'attractivités du métier.

L'analyse des retours de l'enquête est effectuée à trois niveaux : la lecture des statistiques descriptives que nous comparerons aux données nationales, l'utilisation des retours des professionnelles dans les champs libres, et enfin, l'utilisation de modèles économétriques pour répondre à certaines questions spécifiques.

Représentativité de notre enquête :

L'enquête a été ouverte le 16 février 2024 et clôturée le 08 avril. Sur les 1 661 assistantes maternelles interrogées, 653 ont répondu à l'enquête (39 %). Les réponses au questionnaire n'étant pas obligatoire, la représentativité de l'échantillon et résultats de notre étude peuvent avoir été impactés par un biais de sélection.. Les AM ayant participé aux activités des relais semblent ainsi avoir été sur-représentées dans notre enquête. 83% des répondantes déclarent en effet fréquenter un Relais alors qu'elles sont 57% à le faire en moyenne départementale. Les AM en zone rurale semblent également être légèrement sur-représentées dans notre échantillon (37 % dans notre échantillon, 33 % en Drôme) tandis que celles vivant en zone urbaines sont sous-représentées (22 % dans l'échantillon, 27 % en Drôme). De même, les AM

¹ La profession d'assistant maternel est principalement féminine (à 99 %), nous utiliserons donc le féminin dans l'analyse de notre enquête.

âgées de 60 ans et plus ont moins répondu à notre enquête que les autres tranches d'âge (12,3 % des AM du territoire, 4 % des répondantes) ainsi que celles avec plus de 20 ans d'ancienneté sont moins représentées (42,6 % des AM du territoire, 37 % des répondantes).

Cette étude et les modèles proposés visent à alimenter la discussion sur des difficultés et des facteurs d'attractivité ressortant dans notre enquête, les retours du terrain (association d'AM participant aux CDSF, PMI, réseau des RPE) et les enquêtes nationales.

1) Synthèse et analyse des résultats

a) Profils des assistants maternels enquêtés

Âge, lieu et modalité d'exercice

58 % des assistantes maternelles du département ont plus de 44 ans, contre 24 % pour l'ensemble de la population active. L'activité s'exerce majoritairement au domicile des professionnelles (95 % dont 0,6 % en crèche familiale), 5 % travaillent en MAM. 4 % des répondantes exercent un autre emploi en parallèle de leur métier d'AM.

Diplôme et perception du métier

58,3 % des professionnelles déclarent posséder un niveau de diplôme supérieur ou égal au baccalauréat contre 43 % au niveau national. Principalement, les AM considèrent que leur travail relève du soin à la personne (83 %), vient ensuite l'éducation (57 %), l'aide administrative aux parents employeurs (49 %), l'accompagnement à la parentalité (46 %), les tâches ménagères (44 %), et dans une moindre mesure, le gardiennage (30 %). 23 % des assistantes maternelles disent ressentir de la monotonie dans leur travail.

b) Conditions d'exercice du métier

Des rémunérations hétérogènes et des cas de non-paiement avec peu de possibilités de recours

Le cadre institutionnel fixe un tarif horaire minimum (2,69 euros net de l'heure et par enfant gardé au 1^{er} février 2024) et maximum, afin que le parent bénéficie du CMG² (5 fois le smic brut horaire). L'enquête nationale révèle qu'en dehors de la réglementation, les tarifs exercés dépendent en partie des informations diffusées par les sites en ligne et des rappels à l'ordre exercés entre professionnels³. Dans le département, 39 % des professionnels perçoivent une rémunération inférieure au SMIC (1 398,69 euros net au 1^{er} janvier 2024) tandis que 18 % ont une rémunération supérieure au salaire médian (2012 euros net par mois, en 2024). Dans les champs libres de l'enquête, plusieurs assistantes maternelles déclarent faire face à impayés

² Le CMG est une aide financière versée par la CAF ou la MSA qui permet aux parents qui continuent à travailler de compenser le coût de la garde d'un enfant en cas d'emploi d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile ou en micro-crèche

³ Cresson G., Devetter F., Lazès J., Boyer D., « Les assistantes maternelles : un métier en évolution, des rémunérations encore faibles et des pénibilités minimisées », Etudes et recherches, 219, 2023

ou des retards de paiement, sans possibilité de recours autre que les prud'hommes (voir annexe 2).

Une grande amplitude horaire

Les journées de travail des assistantes maternelles sont caractérisées par de grandes amplitudes horaires. En moyenne, leurs journées commencent à 7h30 et terminent à 18h00, soit une amplitude journalière de 10h30. Un tiers des assistantes maternelles de la Drôme déclarent commencer leur journée à 7h00 ou plus tôt, contre un quart au niveau national, 10 % des répondantes terminent leur journée après 19h00. Dans certains cas, l'amplitude horaire des journées de travail peut impacter la vie personnelle de la professionnelle, une assistante maternelle sur quatre déclare rencontrer des difficultés pour concilier les deux. Cette difficulté peut être accentuée par des horaires non respectés par les parents, des heures de travail non reconnues mais nécessaires (préparation des repas, de la maison, etc.) et diminue notamment les marges de manœuvre pour se former, prendre des rendez-vous médicaux pour soi ou pour ses enfants (voir l'annexe déclaratif).

c) Santé et travail : des impacts sur la santé minimisés et des difficultés de recours aux soins

Les professionnelles sont exposées aux risques psycho-sociaux, 71 % déclarent ressentir fréquemment des douleurs. Ces douleurs sont majoritairement localisées au dos/lombaires et aux bras/épaules du fait des activités de portage. L'impact de leur travail sur leur santé semble être minimisé, seules 37 % des professionnelles déclarent que la garde d'un enfant a déjà entraîné des répercussions sur leur santé.

La profession est caractérisée par l'absence de médecine du travail (mise en place annoncée pour 2025). De plus, seules 22 % des professionnelles déclarent avoir reçu, au cours des douze derniers mois, des informations sur les actions à mettre en œuvre pour préserver leur santé et leur sécurité au travail. Les principales sources d'informations sont les Rpe (un tiers des cas), la PMI (20 %), et, dans une moindre mesure, les collègues (12 %).

Le renoncement aux soins, mentionné plus haut, est difficile à mesurer dans notre enquête. Parmi les 75 % d'assistantes maternelles n'ayant pas eu d'arrêt de travail au cours des douze derniers mois, 6 % déclarent ne pas avoir été en arrêt faute de rendez-vous chez le médecin, 12 % déclarent un motif autre, ne relevant de la maladie. 6 % des AM affirment avoir eu accident du travail non déclaré à l'assurance maladie. Ces chiffres sont vraisemblablement sous-estimés⁴. Les champs libre en fin d'enquête nous permettent d'en apprendre plus sur les motifs du renoncement aux soins : amplitude horaire limitant les possibilités de créneaux de rendez-

⁴ La question du renoncement aux soins (via les accidents du travail et les arrêts maladie) n'a été posée qu'aux professionnelles n'ayant pas eu d'arrêt de travail / arrêt maladie, déclaré à l'assurance maladie. Sont exclues de ces données les professionnelles ayant eu un arrêt au cours de l'année. Nos données ne reflètent donc qu'une partie du renoncement aux soins des professionnelles. Le renoncement aux soins peut aussi être sous-estimé par les professionnelles. Certaines ont par ailleurs pu rencontrer des difficultés à obtenir des rendez-vous médicaux pour des soins qui n'auraient pas nécessairement conduit à un arrêt de travail mais sont néanmoins impactant pour leur santé à long terme

vous, culpabilité des professionnelles de laisser des parents sans solution et pression exercée par les parents sur l'assistante maternelle sont les motifs les plus cités.

d) Des relations professionnelles variées

Relation avec les collègues : une plus grande entraide dans le département ?

Les lieux de rencontre des assistantes maternelles sont majoritairement les parcs (59 %), le Relais petite enfance (54 %) et les sorties d'école (37 %). 12 % des répondantes ne rencontrent de collègues. Si l'isolement semble concerner un grand nombre d'assistantes maternelles (39,5 %), 86 % déclarent pouvoir compter sur leurs collègues en cas de difficulté dans leur exercice, contre 74,5 % en France.

Relations avec le Relais petite enfance (Rpe)

78 % des répondantes connaissent leurs animatrices/animateurs de Rpe, 12 % déclarent que le RPE n'est pas accessible pour les activités avec enfants, ce pourcentage monte à 18 % pour les réunions, les permanences infos-conseil, etc. Plus la localisation des assistantes maternelles est urbanisée, moins ces dernières semblent connaître le ou les animateurs de leur relais. En zone rurale, 17 % des assistantes maternelles ne connaissent pas leurs animateurs, ce taux est de 23 % en zone urbaine de 2 000 à 10 000 habitants et de 31 % en zone urbaine de plus de 10 000 habitants.

La plus grande accessibilité des activités avec enfants peut traduire l'effort de certains relais à se déplacer dans plusieurs zones de leur territoire. Sans ces déplacements, certaines assistantes maternelles ne pourraient pas participer à ces activités, par manque de voiture, d'équipement nécessaire (siège auto), en raison d'un temps de trajet trop long ou par refus des parents.

Seules 3 % (22) des professionnelles rencontrent des difficultés à contacter leur relais. Une partie de ces difficultés peut être expliquée par la vacance, au moment de l'enquête, du poste d'animateur de l'un des 22 Relais du département.

Missions des RPE, perçues par les assistantes maternelles



Conseil et accompagnement :
72 %



Animation : 72 %



Prévention et dépistage : 16 %



Formation : 53 %



Activité d'éveil : 64 %



Aide administrative :
54 %

Relation avec la PMI

77 % des assistantes maternelles déclarent connaître leur infirmière puéricultrice référente, la moitié d'entre elles l'ont déjà sollicitée, principalement pour des questions sur le cadre réglementaire de l'activité. Ce cadre est très normé mais avec des marges d'interprétation entre le prescrit et le réel. À situation donnée, deux infirmières puéricultrices peuvent donc rendre donc des avis différents (et émettre des préconisations distinctes, perçues comme des injonctions). Cette situation est source de mécontentement et peut générer du stress en cas de changement d'infirmière sur le territoire.



e) Rapport au travail et perspectives de poursuite professionnelle

Rapport au travail

56 % (366) des répondantes déclarent se sentir capable de faire le même travail jusqu'à la retraite, 90,5 % (591) pensent renouveler leur agrément. Elles sont 39 % (254) à avoir aménagé un espace de vie indépendant dans leur maison pour l'accueil du jeune enfant. 71 % (462) des assistantes maternelles conseilleraient ce travail à quelqu'un d'autre.

Utilisation de l'agrément

Plus d'un quart des professionnels gardent moins d'enfants que ce que leur permet leur agrément. Cela s'explique majoritairement par des choix personnels (43 %), afin de maintenir une bonne qualité d'accueil et de concilier vie professionnelle et personnelle (voir annexe déclaratif). Lorsque la sous-utilisation de l'agrément est subie, cela s'explique dans la moitié des cas par des difficultés à trouver des enfants (50 %), par des contrats non démarrés (31 %) ou pour des motifs autres, non explicités (19 %).

9,5 % des assistantes maternelles répondantes déclarent qu'elles ne renouvelleront pas leur agrément dans les 5 ans à venir. Une partie de ces départs est lié aux départs à la retraite, d'autres peuvent néanmoins être attribués à d'autres facteurs. Ainsi, parmi les AM âgées de moins de 55 ans, 7 % déclarent ne pas souhaiter renouveler leur agrément (37). Elles sont 44 % à déclarer ne pas se sentir capable de faire le même le même travail jusqu'à leur retraite.

Déterminants du renouvellement de l'agrément⁵

Les assistantes maternelles avec moins d'un an d'ancienneté ont une probabilité plus faible de renouveler leur agrément. Plusieurs explications pourraient être données à ces réponses. Certaines professionnelles peuvent s'orienter vers le métier d'assistante maternelle à la suite d'une naissance, afin de s'occuper de leur enfant durant ses premières années de vie. D'autres assistantes maternelles pourraient avoir rencontré un décalage entre la pratique telle qu'imaginée et la réalité de l'exercice.

Les assistantes maternelles âgées de 55 ans et plus ont un risque plus élevé de ne pas renouveler leur agrément. Cela s'explique par des départs à la retraite mais cela peut aussi traduire d'un effet d'usure de la profession.

Déclarer un bon ou très bon état de santé augmente les chances que la professionnelle renouvelle son agrément. À l'inverse, le sentiment d'isolement réduit les chances de renouvellement de l'agrément. Nous étudierons dans la partie suivantes les facteurs impactant le sentiment d'isolement.

Concernant le lieu de vie, seules les professionnelles vivant dans des zones urbaines de 2 000 à 5 000 habitants ont de plus grandes chances de continuer à exercer. Cela pourrait être dû à des caractéristiques communes de ces professionnelles, qui n'ont pas observées dans notre modèle. À titre d'exemple, le taux de chômage de ces zones pourrait être plus important, compliquant des choix de reconversion, mais il serait également plus facile d'accéder à un logement présentant des caractéristiques adaptés à ce métier.

Déterminants du sentiment d'isolement

Le fait de recevoir l'aide d'une collègue et de connaître le relais petite enfance et son infirmière puéricultrice référente semble diminuer le risque qu'une professionnelle se sente isolée. De même, réussir à concilier sa vie personnelle et professionnelle impacte significativement le risque de ne pas se sentir isolée.

Les moins AM avec une ancienneté de moins d'un an ont plus de risque de se sentir isolées que celles avec une plus grande d'ancienneté. Cela peut notamment s'expliquer par la faiblesse de leur réseau (parents, collègues, etc.), tandis que celles avec le plus d'ancienneté ont eu plus de temps pour rencontrer les différents acteurs de l'accueil individuel.

La monotonie et les difficultés à concilier vie personnelle et professionnelle augmentent le risque de se sentir isolée. Enfin, les professionnelles âgées de 45-54 ans ont un risque plus grand de se sentir isolées.

⁵ Les résultats détaillés dans cette partie et la suivante (« déterminants du sentiment d'isolement) sont issus de régressions statistiques. Les relations ont été interprétées au seuil de 10 %. À titre d'exemple en annexe 3.2. : le sentiment d'isolement des assistantes maternelles est associé à une probabilité plus faible de renouveler l'agrément (odd ratio inférieur à 1), cette relation est significative au seuil de 1 % (***) , cela signifie qu'il y a moins d'1 % de chance que la relation identifiée soit due au hasard.

2) Annexes

Annexe 1 : statistiques descriptives

Questions sur l'assistantes maternelles et ses modalités d'exercice

1.1. Caractéristiques socio-démographiques

Tableau 1 : âge des répondantes

Moins de 25 ans	1	0%
25-34 ans	63	10%
35-44 ans	212	32%
45-54 ans	235	36%
55-60 ans	118	18%
61 ans et plus	24	4%

Tableau 2 : lieu de vie

Lieu de vie	Enquête	% enquête	Drôme 2021
Urbaine (plus de 10 000 habitants)	142	22%	27 %
Urbaine (5 000 à 10 000 habitants)	136	21%	21 %
Urbaine (2 000 à 5 000 habitants)	135	21%	20 %
Rurale (moins de 2 000 habitants)	240	37%	33 %

Tableau 3 : niveau de diplôme le plus élevé

Aucun diplôme	19	3%
Certificat d'études primaires	4	1%
Brevet des collèges	29	4%
CAP/BEP ou équivalent	220	34%
Bac ou équivalent	224	34%
Bac+2 (BTS, DUT, etc.)	106	16%
Bac+3 et plus	51	8%

Tableau 5 : ancienneté

Moins d'un an	29	4%
1-5 ans	111	17%
6-10 ans	136	21%
11-15 ans	134	21%
16-20 ans	97	15%
Plus de 20 ans	146	22%

1.2. Utilisation de l'agrément

Tableau 6 : situation avant d'exercer comme AM

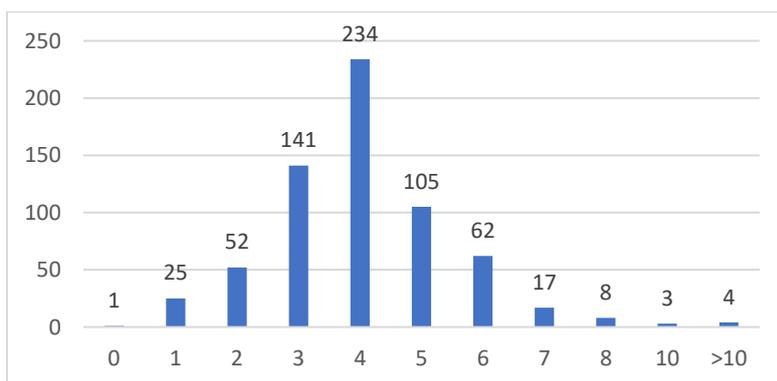
En emploi dans un métier de la petite enfance	95	15%
En emploi dans un métier hors de la petite enfance	362	55%
Etudiante dans le secteur de la petite enfance	2	0%
Etudiante hors du secteur de la petite enfance	6	1%
En recherche d'emploi	32	5%
En congé parental	108	17%
Autre	48	7%

Données : 26 % (171) des AM ont effectué une pause au cours de leur activité

Tableau 7 : motif de la pause dans l'activité

Congé parental	56	26%
Grossesse	53	24%
Problème de santé	44	20%
Manque d'attractivité de la profession	14	6%
Problème avec la famille (événement particulier)	11	5%
Problème de logement	6	3%
Autre	33	15%

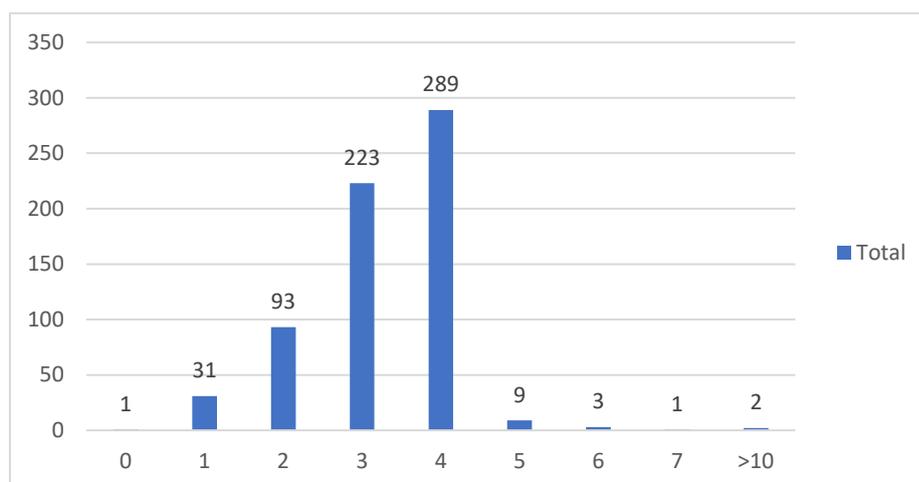
Graphique 1 : nombre d'enfants différents accueillis par les assistantes maternelles chaque semaine



Lecture : 234 assistantes maternelles accueillent 4 enfants différents chaque semaine

Données : 12 % des assistantes maternelles gardent moins de trois enfants différents par semaine, 57 % gardent 3 ou 4 enfants, 31 % gardent plus de 4 enfants.

Graphique 2 : nombre d'enfants différents accueillis en moyenne chaque jour



Lecture : 289 assistantes maternelles accueillent chaque jour et en moyenne 4 enfants.

Note : les assistantes maternelles déclarant garder plus de 10 enfants sont travaillant en MAM.

Données : 27 % (178) assistantes maternelles déclarent garder moins d'enfants que ce que leur permet leur agrément.

Tableau 8 : motif de la sous-utilisation de l'agrément

Choix personnel	76	43%
Places non-occupées	51	29%
Nouveaux contrats qui n'ont pas encore démarré	32	18%
Autre	19	11%

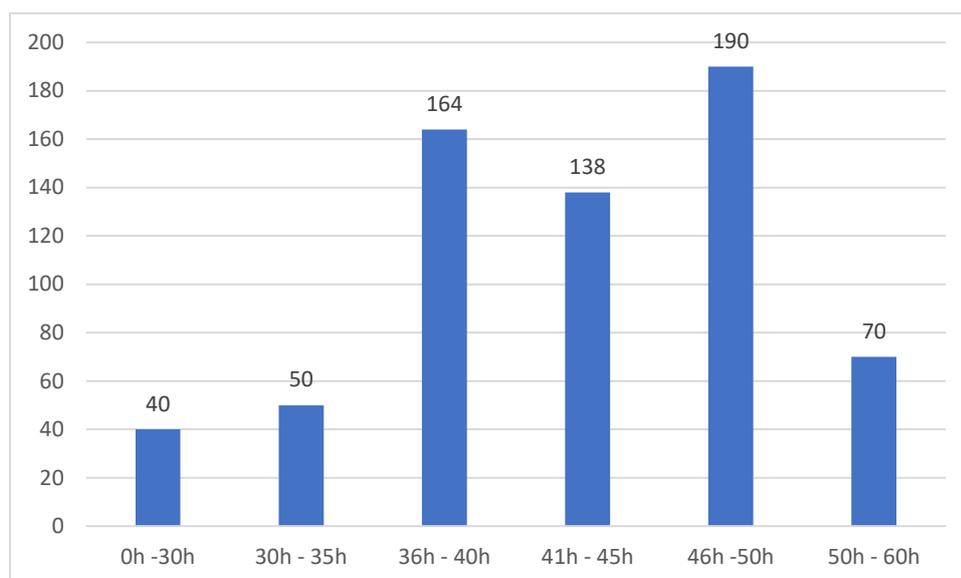
Tableau 9 : lieu d'exercice

À domicile	618	95%
À domicile, salariée d'une crèche familiale	4	1%
En MAM	31	5%

Tableau 10 : revenus mensuels

Moins de 800	69	11%
800€-1200€	114	18%
1200€-1600€	160	25 %
1600€-2000€	163	27%
Plus de 2000 euros	116	19%

Graphique 3 : heures hebdomadaire travaillées par les assistantes maternelles



Lecture : 190 assistantes maternelles travaillent en moyenne entre 46 et 50 heures par semaine.

Données : les assistantes maternelles travaillent en moyenne 43 heures par semaine. 4 % (24) des assistantes maternelles exercent une autre emploi en parallèle de leur activité. Elles y consacrent en moyenne 22 heures par semaine, contre 39h50 pour leur activité d'assistante maternelle.

Tableau 11 : variabilité des heures travaillées

Horaires stables	306	47%
Changeants selon les jours mais stable entre les semaines	181	28%
Changeants selon les jours et les semaines	166	25%

Données : les assistantes maternelles qui connaissent des horaires stables entre les jours et les semaines commencent en moyenne à 7h45 et terminent à 17h50, pour une amplitude horaire de 10h00. 23 % d'entre elles commencent avant 7h30 et 4 % terminent après 18h30. En moyenne, les professionnelles travaillant avec des horaires variables entre les jours ont leur journée la plus longue qui débute à 7h20 et qui se termine à 18h10, pour une amplitude horaire maximale de 10h50.

Santé

Tableau 12 : état de santé déclarée

Très bon	94	14%
Bon	366	56%
Moyen	169	26%
Mauvais	10	2%
Ne souhaite pas répondre	14	2%

Tableau 13 : arrêt de travail au cours des douze derniers mois

Oui	144	22%
Non	488	75%
Ne souhaite pas répondre	21	3%

Tableau 14 : raison de l'absence d'arrêt de travail

Pas de maladie/accident	372	80%
N'a pas réussi à obtenir un rendez-vous chez le médecin	30	6%
Autre	61	13%

Données : 64 % (93) des professionnelles ayant eu un arrêt de travail au cours de douze derniers mois ont eu un arrêt de plus de 7 jours. En moyenne, ces AM ont eu 1,5 arrêt dans l'année.

Tableau 15 : maladie chronique ou durable

Oui	160	25%
Non	448	69%
Ne souhaite pas répondre	45	7%

Tableau 16 : douleur dans le corps au cours des douze derniers mois

Oui	462	71%
Non	171	26%
Ne souhaite pas répondre	20	3%

Tableau 17 : localisation de la douleur

Tête/cou	148	15%
Epaules/bras	295	30%
Dos/lombaires	389	40%
Hanches/jambes	116	12%
Autre	32	3%
Ne souhaite pas répondre	3	0%

Tableau 18 : AM ayant rencontré des difficultés dans l'accueil d'un enfant, avec des répercussions sur la santé physique ou psychique

Oui	241	37%
Non	389	60%
Ne souhaite pas répondre	23	4%

Prévention des accidents du travail

Données : 22 % (144) des professionnelles ont eu, au cours des douze derniers mois, une information sur les risques et les actions à mettre en œuvre pour préserver leur santé et leur sécurité au travail.

Tableau 19 : acteurs ayant transmis des informations sur les risques du travail d'AM et sur les actions à mettre en œuvre pour préserver leur santé et leur sécurité

Collègue	22	12%
RPE/employeur (si crèche familiale)	63	33%
PMI	37	20%
Inserm	13	7%
Syndicat	16	8%
Autre*	38	20%

* Acteurs institutionnels et organismes de formation (Ircem, formation de prévention Iperia ou Infans, formations SST), professionnels de santé et de la prévention (médecin, kinésithérapeute), formation spécifique pour les assistantes maternelles (formation d'assistante maternelle, formation secourisme), outils et méthodes de prévention spécifiques (analyse de la pratique, formation gestes et postures, suivi d'un formateur SST sur Instagram).

Tableau 20 : accident du travail au cours des douze derniers mois (déclaré à l'Assurance Maladie)

Oui	13	2%
Non	633	97%
Ne souhaite pas répondre	7	1%

Données : 77 % (10) des accidents déclarés à l'assurance maladie ont conduit à un arrêt, d'en moyenne 31 jours.

Tableau 21 : accident du travail au cours des douze derniers mois (non déclaré à l'Assurance Maladie)

Oui	35	6%
Non	558	93%
Ne souhaite pas répondre	5	1%

Tableau 22 : interruption du travail du fait de l'accident non déclaré à l'Assurance Maladie

Oui	7	20%
Non	25	71%
Ne souhaite pas répondre	3	9%

Données : 20 % des 35 accidents du travail non déclarés à l'assurance maladie ont conduit à un arrêt, d'en moyenne 50 jours.

Relations au travail

Relations avec vos collègues

Tableau 23 : lieu de rencontre des collègues (plusieurs réponses possibles)

Au RPE ou la crèche familiale	351	27%
Au sein d'une association d'AM	86	7%
Au parc	381	29%
Au sein de la MAM	34	3%
A la sortie d'école	239	18%
En se rendant au domicile des collègues	58	4%
Autre*	83	6%
Je ne rencontre pas de collègues	76	6%

* **les autres lieux de rencontre formels** : formation professionnelle ; analyse de la pratique ; forum d'assistante maternelle ; réunion d'information ; conférence ; formation AM

* **les autres lieux de rencontre informels ou sociales** : spectacle d'enfants ; sorties pédagogiques (autour de la ferme familiale) ; activités régulières (LAEP, maison de retraite) ; rencontres dans le même quartier ou la même famille ; rencontres au marché ; rencontres lors de promenades ; rencontres au restaurant (RDV mensuel) ; rencontres lors d'activités proposées par l'association de parents (Gym bébé) ; rencontres lors de séances de baby gym ; rencontres à la ludothèque/médiathèque.

Données : 86 % (560) des AM estiment pouvoir recevoir de l'aide ou des conseils d'un collègue en cas de difficulté dans son travail.

Relations avec la PMI

Tableau 24 : missions de la PMI perçues par l'AM

Accompagnement/conseil	406	29%
Prévention/dépistage	163	12%
Aide administrative	76	5%
Contrôle de votre activité	500	36%
Recueil des informations préoccupantes	216	15%
Autre	43	3%

Données : 77 % (504) des AM déclarent connaître leur infirmière puéricultrice référente, parmi elles, 48 % (244) l'ont déjà sollicitée.

Tableau 25 : motif de sollicitation de l'infirmière puéricultrice référente

Problème avec les parents	63	17%
Problème avec l'enfant	43	12%
Cadre réglementaire de votre activité	109	30%
Question sur la mise en demeure	10	3%
Besoin d'accompagnement	32	9%
Besoin d'écoute	23	6%
Question relative à l'organisation de votre travail	38	10%
Autre	51	14%

Relations avec le RPE

Tableau 26 : missions du RPE perçues par l'AM

Accompagnement/conseil	466	21%
Prévention/dépistage	103	5%
Aide administrative	352	16%
Formation	344	15%
Animation	470	21%
Activité d'éveil	439	20%
Autre	58	3%

Données : 78 % (505) des AM connaissent leurs animatrices/animateur du RPE, 85 % (553) considèrent que les activités avec enfants sont accessibles contre 82 % (530) pour les réunions, les permanences infos/conseil, etc. 97 % (627) des AM considèrent que le relais est facile à contacter.

Compléments :

- **Difficulté à joindre le relais** : impossibilité à joindre les animateurs au téléphone ; arrêt de travail fréquent d'un ou des animateurs ; absence de 2 mois dans un secteur de l'animateur.
- **Difficultés à accéder au relais** : RPE trop distant au regard du temps des activités ; horaire d'accueil des enfants trop échelonnés pour la professionnelle ; rythme de l'enfant trop perturbé, incompatibles avec les heures de siestes.
- **Autres difficultés pour participer aux activités/temps du relais** : refus des parents ; local du RPE trop petit ; trop peu de places proposées.

Tableau 27 : activités du relais auxquelles participent les AM

Ateliers d'éveil	428	26%
Sorties avec les enfants	345	21%
Temps festifs	276	17%
Formations/conférences/réunions hors accueil des enfants	354	21%

Rendez-vous individuels de conseil et d'accompagnement	123	7%
Médiation en cas de litige avec un parent	68	4%
Autre	78	5%

Rapport au travail

Données : 56 % (366) des répondantes déclarent se sentir capable de faire le même travail jusqu'à la retraite, 90,5 % (591) pensent renouveler leur agrément. Elles sont 39 % (254) à avoir aménagé un espace de vie indépendant dans leur maison pour l'accueil du jeune enfant. 71 % (462) des AM conseilleraient ce travail à quelqu'un d'autre.

Tableau 28 : le métier d'AM comprend une diversité des tâches

Tout à fait d'accord	485	74%
D'accord	135	21%
Moyennement d'accord	27	4%
Pas d'accord	6	1%

Tableau 29 : perception par les professionnelles de leur travail

	Complètement	En partie	Pas du tout
Soins à la personne	542	100	11
Education	371	272	10
Gardiennage	196	150	307
Tâches ménagères	289	221	143
Accompagnement à la parentalité	299	316	38
Aide administrative pour les parents employeurs	321	270	62

Tableau 30 : sentiment de monotonie dans le travail

Tout à fait d'accord	46	7%
D'accord	102	16%
Moyennement d'accord	213	33%
Pas d'accord	292	45%

Tableau 31 : sentiment d'être parfois isolée dans le travail

Tout à fait d'accord	125	19%
D'accord	133	20%
Moyennement d'accord	182	28%
Pas d'accord	213	33%

Tableau 32 : travail permettant une conciliation de la vie privée et professionnelle

Tout à fait d'accord	197	30%
D'accord	294	45%
Moyennement d'accord	144	22%
Pas d'accord	18	3%

Annexe 2 : déclaratif

Dans le cadre de notre enquête, nous avons demandé aux assistantes maternelles de compléter certaines de leurs réponses ou de nous transmettre des informations omises par notre questionnaire. Nous récapitulons ci-dessous un résumé de l'ensemble des retours que nous avons obtenus sur ces questions.

➤ Inconvénients de la profession

Durée du travail (89 commentaires, 14 % des AM)

De nombreuses assistantes maternelles déclarent rencontrer des difficultés à faire respecter les horaires fixés avec les parents (arrivée et départ de l'enfant) du fait des impératifs des parents. Elles peuvent être sollicitées à des heures tardives par les parents. De nombreuses activités doivent être réalisées sur le temps personnel de l'assistante maternelle, ce temps n'est pas rémunéré et allonge la durée des journées travaillées. Parmi ces activités, on retrouve les tâches administratives, très fréquemment déléguées à l'assistante maternelle par les parents et qui, en cas d'erreur, sont sources de conflits. À cela s'ajoute les formations et l'ensemble du travail préparatif à l'accueil du jeune enfant : repas, ménage, nettoyage des draps et des jouets, préparer de la maison à l'accueil, etc.

Conséquence du métier sur la santé (48 commentaires, 7 % des AM)

Les assistantes maternelles, souvent les plus âgées, font part des conséquences de leur activité professionnelle sur leur santé physique (tendinite, lumbago, sciatique et autres douleurs dorsales/cervicales). Les assistantes maternelles et leur famille peuvent être exposées aux maladies infantiles. L'accueil d'enfant malade par les assistantes maternelles peut s'expliquer par le manque de possibilité des parents pour garder leur enfant et par besoin de travailler. De plus, en cas de maladie de courte durée des enfants, celle-ci n'est pas payée ce qui abaisse son revenu en fin de mois.

Plusieurs motifs expliquent le non-recours aux soins : en cas d'absence de la professionnelle, les parents doivent trouver une solution temporaire pour garder leur enfant. Certains parents peuvent s'avérer peu conciliant et certaines professionnelles peuvent, par sentiment de culpabilité, décider de ne pas se faire soigner. Une dernière explication tient à la faiblesse des remboursements de l'assurance maladie en cas d'arrêt.

Non-paiement (34 commentaires, 5 % des AM)

Des assistantes maternelles ont déclaré faire face à des non-paiements, des retards et les fraudes lors du versement du salaire. Dans ces situations, les professionnelles manquent souvent de soutien, le recours devant le tribunal des prud'hommes est long et difficile. Le refus de certains parents d'utiliser Pajemploi+ (système de tiers payant) rend aussi le versement des salaires plus difficile.

Insécurité de l'emploi (29 commentaires, 4 % des AM)

À la suite d'une modification d'une situation professionnelle ou d'un déménagement, les parents ont entre 15 jours et un mois de préavis à donner, ce qui oblige les assistantes maternelles à chercher des contrats en urgence pour ne pas faire face à une baisse brutale de leur revenus. La possibilité pour les parents de modifier les horaires du contrat induit aussi des

incertitudes sur leur revenu. Certaines professionnelles ont déclaré que le fait d'avoir plusieurs employeurs permettait de diminuer cette incertitude. On peut alors supposer que ces incertitudes liées au revenu sont fonctions du nombre de parents employeurs ainsi que de la demande de places en accueil individuel.

Coût des investissements matériels (30 commentaires, 5 % des AM)

De nombreux investissements doivent être réalisés par l'assistante maternelle pour renouveler ou mettre aux normes le matériel (poussette, chaise haute, lit pliant, siège auto, ...) et adapter sa maison à l'arrivée des enfants. Les primes d'installation sont dites insuffisantes, surtout pour les anciennes assistantes maternelles qui ne bénéficiaient, avant 2023, que de 600 euros (contre 1 200 pour les nouvelles arrivantes). Certaines professionnelles, avec de l'ancienneté, déclarent n'avoir eu que récemment l'information concernant ces aides.

« À part la prime à l'installation en début de carrière, nous n'avons droit à rien pour le renouvellement de notre matériel. Car non, les indemnités d'entretien ne le permettent pas, car elles ne couvrent même pas les frais liés à la profession (chauffage, électricité...). Pour ma part, mes sièges-auto sont obsolètes et je n'ai pas les moyens d'en racheter, ce qui pénalise mes accueils, car je ne peux pas me rendre au RAM (7 Km de chez moi) pour les ateliers d'éveil. Je ne vous parle pas du renouvellement des jouets cassés « à mes frais » ... Quand on voit les subventions allouées aux crèches, ça donne à réfléchir. »

Encadrement des enfants, relationnel avec les parents (90 commentaires, 14 % des AM)

Lors de l'accueil des enfants, les professionnelles ont du mal à faire respecter les espaces privés de leur domicile. Beaucoup déclarent que les parents s'immiscent dans leur vie privée. Enfin, des professionnelles déclarent une hausse des besoins d'attention des enfants du fait des changements de modes d'éducation : hausse des pratiques de portage, cododo, surstimulation, etc.

Difficultés administratives (48 commentaires, 7 % des AM)

Les assistantes maternelles déclarent différentes difficultés administratives :

- Délai de la demande de modification de l'agrément.
- Fiches de paie qui devraient être réalisées par Pajemploi et aide pour le calcul des congés payés.
- Le cas des fratries : *« Revoir en urgence les fiches de paies pour les fratries, à cause de cela quand vous diminuez vos heures, pôle emploi ne vous paye pas, car nous n'avons qu'une fiche de paie pour deux enfants alors qu'ils en veulent une pour chaque enfant. »*
- Non-compréhension de la convention collective par les parents.

Relation avec la PMI (48 commentaires, 7 % des AM)

Dans le cadre de leur travail, plusieurs professionnelles déclarent un manque d'aide de la pmi en cas de soucis avec un enfant ou une famille. Les contraintes, jugées trop nombreuses et parfois déconnectées des besoins réels de la profession, sont aussi pointées. Enfin, des AM

trouvent stressant le changement d'infirmière puéricultrice référente du fait de leurs interprétations différentes du cadre réglementaire.

Conciliation vie personnelle, vie privée (126 commentaires, 19 % des AM)

Du fait des amplitudes horaires, certaines professionnelles jugent difficile d'avoir une vie sociale à côté du travail. Beaucoup déclarent une absence de coupure entre vie personnelle et professionnelle, cela s'explique par les exigences de la profession qui nécessite une préparation avant et après l'accueil de l'enfant, ce problème est accentué quand la professionnelle vit dans un petit logement et ne dispose pas d'un espace entièrement personnel. L'accueil de jeunes enfants peut être un poids pour le conjoint et les enfants de l'AM, notamment pendant les vacances scolaires lorsque les enfants de l'AM sont présents à plein temps.

« Les avantages et les inconvénients sont liés... je travaille de chez moi, je peux donc accueillir des enfants tout en gardant les miens (6 ans et 3 ans). Les jouets, les espaces utilisés sont ceux de mes enfants... il n'est pas toujours évident de différencier ce que l'on prête et ce qui reste dans les chambres fermées... pas toujours évident non plus de prêter sa maman et de passer après les enfants accueillis et de vivre dans une crèche... heureusement le vendredi soir, la maison redevient maison et non multi-accueil ! »

Isolement

En période de vacances scolaires, le sentiment d'isolement de certaines assistantes maternelles peut se retrouver renforcé, certains RPE étant fermés. À plusieurs reprises, le RPE et les activités d'éveil ont été déclarées comme une condition à la poursuite de l'exercice.

Manque de reconnaissance professionnelle (103 commentaires, 16 % des AM)

Le questionnaire n'a pas abordé cette thématique, qui ressort dans les champs libres. Certaines considèrent leur métier comme très valorisant, l'enfant est empathique et reconnaissant. Les parents qui grâce à elles peuvent travailler leur expriment leur gratitude. D'autres, au contraire, estiment n'avoir aucune reconnaissance dans le cadre de leur activité : *« vision de la société dévalorisante et ultra-négative de l'assistante maternelle et des mères au foyer : des bonnes et soumises. »*. L'absence de reconnaissance du gouvernement pendant la période de crise sanitaire a été plusieurs fois mentionnée.

➤ **Avantages de la profession**

Avantages liés à l'épanouissement personnel et professionnel :

- Plaisir d'observer l'évolution des enfants.
- Sentiment de satisfaction en constatant la reconnaissance et l'empathie des enfants.
- Sens du métier et passion pour le développement de l'enfant.
- Journées de travail variées et non routinières.
- Pas de pression hiérarchique constante.
- Autonomie dans la planification des activités.

Avantages familiaux et financiers :

- Possibilité de garder ses propres enfants à domicile.
- Flexibilité dans le choix des horaires, des employeurs et des congés.
- Revenus satisfaisants lorsque la convention collective est correctement appliquée et que l'on investit dans sa valorisation professionnelle (par le biais de formations, par exemple).
- Pas de longs trajets domicile-travail ni de problèmes liés aux transports en commun.
- Sécurité des revenus garantie grâce à la multi-employabilité.

Avantages relationnels et sociaux :

- Relations enrichissantes avec les familles.
- Rencontres avec des personnes variées.
- Pas d'obligation de supporter un employeur difficile sur le long terme, étant donné la rotation fréquente des employeurs.
- Pas d'isolement professionnel lorsque l'on prend l'initiative de sortir et de participer à des activités sociales et associatives.
- Forte demande pour le métier, notamment en zone rurale.

Commentaires sur les MAM

Les professionnelles travaillant en MAM sont peu nombreuses dans le département, nous n'avons eu que peu de commentaires sur ce mode d'activité.

Commentaires d'AM en MAM :

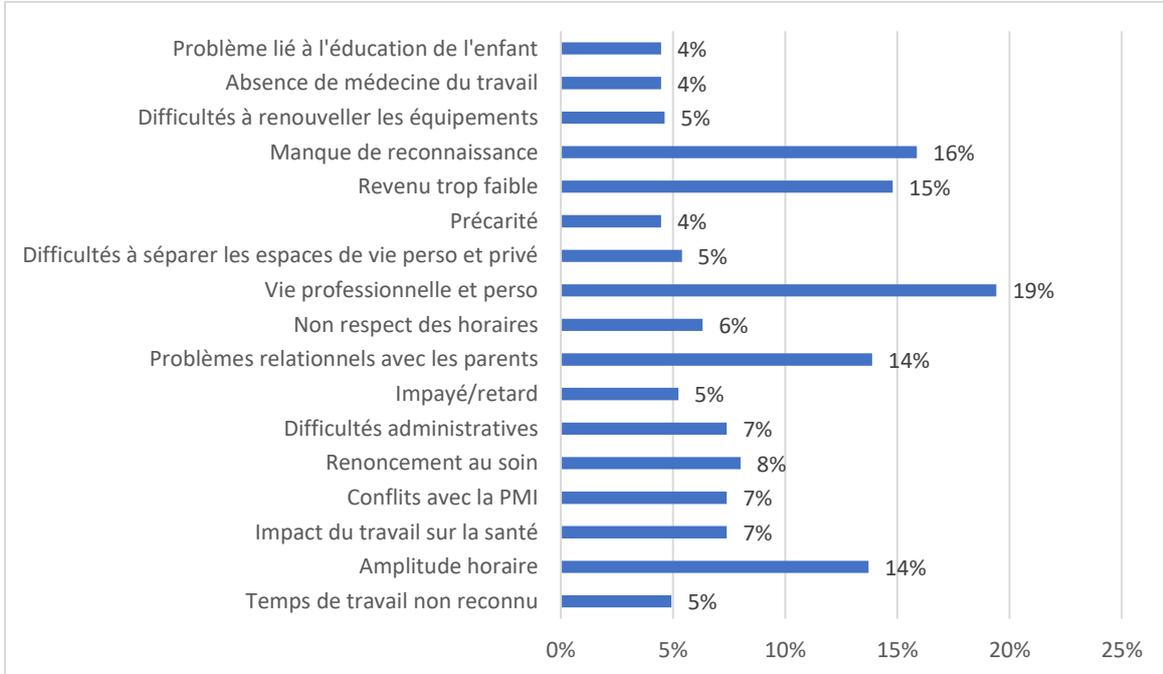
- *« C'est un métier à exercer de préférence hors de chez soi, dans une crèche, MAM ou école maternelle afin de bien séparer travail et vie de famille et de diminuer l'amplitude horaire. ».*
- *« Professionnelles pas toujours d'accord, compliqué de se comprendre, d'avoir la même vision des choses) ».*
- *« En MAM, souplesse du mode d'accueil donc le relationnel avec les familles est positif. »*
- *« Le travail en MAM est méconnu. Je dois faire tout ce qui concerne l'administratif. Il m'arrive parfois de travailler le soir ou le weekend pour pouvoir gérer la MAM comme une entreprise ».*

Crainte d'une AM : « la création des micro-crèches et MAM va augmenter dans les années à venir, donc moins de travail pour les assistantes maternelles, surtout dans les milieux ruraux. ».

Quantification du déclaratif

Inconvénients du métier d'assistante maternelle

Graphique 1 : inconvénients du métier d'assistantes maternelles, cités par les professionnelles



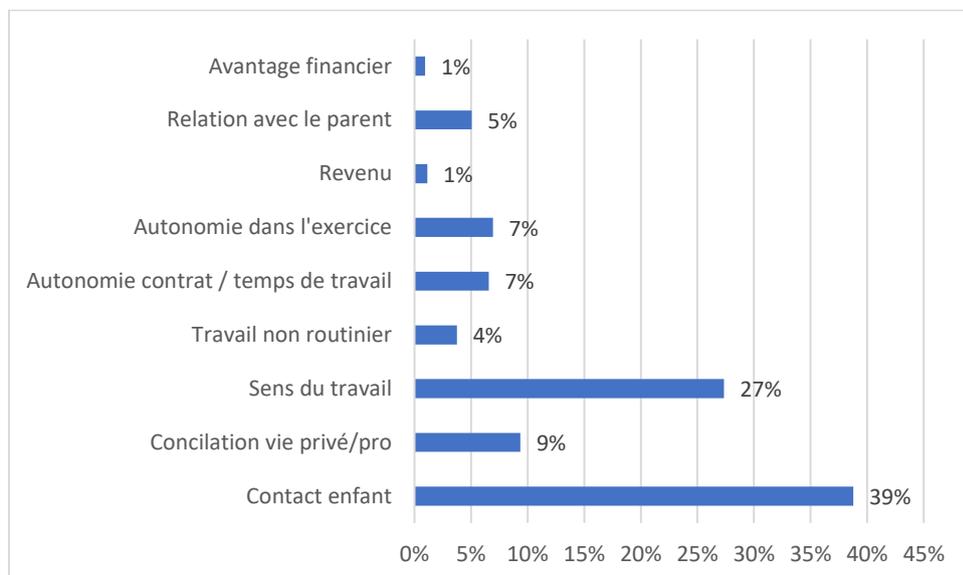
Lecture : 19 % des assistantes maternelles déclarent spontanément que la conciliation entre vie professionnelle et personnelle est un inconvénient de la profession.

Nuage de mot 1 :



Avantages du métier d'assistante maternelle

Graphique 2 : avantages du métier d'assistantes maternelles, cités par les professionnelles



Lecture : 32% des assistantes maternelles déclarent spontanément le contact avec les enfants comme un avantage de la profession.

Nuage de mot 2 :



Annexe 3 : modèles statistiques

Annexe 3.1. : statistiques sur les variables descriptives

	Population globale Moyenne	Non renouvellement Moyenne	Renouvellement Moyenne
Âge :			
25-34 ans	0.10	0.04	0.10
35-44 ans	0.33	0.31	0.33
45-54 ans	0.36	0.19	0.37
55-60 ans	0.18	0.26	0.17
61 ans et +	0.04	0.20	0.02
Salaire net :			
0-800	0.18	0.19	0.18
800-1 200	0.18	0.24	0.17
1 200-1 600	0.25	0.17	0.26
1 600-2 000	0.25	0.20	0.25
2 000-x	0.15	0.20	0.14
Localisation :			
Rural (<2 000 habitants)	0.37	0.48	0.35
Urbain (2 000 à 5 000 hab.)	0.21	0.13	0.23
Urbain (5 000 à 10 000 hab.)	0.21	0.19	0.21
Urbain (>10 000 hab)	0.22	0.20	0.22
Bonne santé déclarée	0.72	0.59	0.74
Sentiment d'isolement	2.27	2.83	2.21
Aucun diplôme petite enfance	0.22	0.20	0.22
Ancienneté			
Moins d'un an	0.05	0.07	0.04
1-5 ans	0.17	0.15	0.16
6-10 ans	0.21	0.17	0.22
11-15 ans	0.20	0.22	0.20
16-20 ans	0.15	0.07	0.16
Plus de 20 ans	0.23	0.31	0.22
Vie privée / professionnelle	0.75	0.72	0.75
Observations	638	54	550

Source : enquête AM 2024, Caf26

Annexe 3.2. : déterminants du renouvellement de l'agrément

	Odds ratio	Ecart-type
Âge :		
25-34 ans	3.3	(2.637)
35-44 ans	1.0	(.)
45-54 ans	1.3	(0.626)
55-60 ans	0.4**	(0.176)
61 ans et +	0.0***	(0.032)
Revenu :		
0-800	1.0	(.)
800-1 200	1.1	(0.553)
1 200-1 600	2.4*	(1.254)
1 600-2 000	1.5	(0.732)
>2 000	1.1	(0.570)
Localisation :		
Rurale (moins de 2 000 habitants)	1.0	(.)
Urbaine, de 2 000 à 5 000 habitants	3.7**	(1.919)
Urbaine, de 5 000 à 10 000 habitants	1.7	(0.756)
Urbaine, de plus de 10 000 habitants	1.7	(0.698)
Bonne santé déclarée	2.0**	(0.695)
Sentiment d'isolement	0.3***	(0.108)
Aucun diplôme petite enfance	1.1	(0.451)
Ancienneté		
Moins d'un an	0.3*	(0.221)
1-5 ans	0.7	(0.381)
6-10 ans	1.0	(.)
11-15 ans	0.9	(0.473)
16-20 ans	3.1	(2.201)
Plus de 20 ans	1.6	(0.999)
Vie privé / professionnelle	1.1	(0.405)
Observations	604	

Exponentiated coefficients; Standard errors in parentheses

Source : enquête AM 2024, Caf26

* p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01

Annexe 3.3. : statistiques descriptives

	Population globale Moyenne	Non isolée Moyenne	Isolée Moyenne
Âge			
25-34 ans	0.10	0.10	0.09
35-44 ans	0.33	0.31	0.36
45-54 ans	0.36	0.37	0.34
55-60 ans	0.18	0.18	0.18
Plus de 60 ans	0.04	0.04	0.04
Localisation :			
Rural (<2000 habitants)	0.37	0.39	0.34
Urbain (2000 à 5000 habitants)	0.21	0.20	0.23
Urbain (5000 à 10000 habitants)	0.21	0.19	0.23
Urbain (>10000 habitants)	0.22	0.22	0.21
Temps travaillé :			
Moins de 20h	0.13	0.13	0.13
20 - 29h	0.46	0.47	0.45
30 - 35h	0.14	0.15	0.13
Plus de 35h	0.26	0.24	0.29
Soutien des collègues	0.86	0.91	0.77
Connait PMI référente	0.77	0.81	0.72
Activités du RPE accessibles	0.85	0.85	0.85
Aucun diplôme petite enfance	0.22	0.25	0.18
Ancienneté :			
Moins d'un an	0.05	0.06	0.02
1-5 ans	0.17	0.17	0.16
6-10 ans	0.21	0.21	0.22
11-15 ans	0.20	0.19	0.21
16-20 ans	0.15	0.13	0.18
Plus de 20 ans	0.23	0.24	0.21
Vie privée / professionnelle	0.75	0.81	0.67
Monotonie au travail	0.23	0.07	0.47
Observations	638	385	253

Lecture : 10 % des assistantes maternelles de notre enquête sont âgées de 25 à 34 ans.

Source : enquête AM 2024. Caf26

Annexe 3.4. : déterminants du sentiment d'isolement

	Odds ratio	Écart-type
Âge :		
25-34 ans	0.9	(0.342)
35-44 ans	1.0	(.)
45-54 ans	0.6*	(0.170)
55-60 ans	0.8	(0.272)
61 ans et +	0.6	(0.386)
Localisation :		
Rurale (moins de 2 000 habitants)	1.0	(.)
Urbaine, de 2 000 à 5 000 habitants	1.2	(0.311)
Urbaine, de 5 000 à 10 000 habitants	1.2	(0.306)
Urbaine, de plus de 10 000 habitants	1.1	(0.283)
Heures travaillées :		
Moins de 20h	0.9	(0.303)
20 - 29h	1.0	(.)
30 - 35h	0.9	(0.271)
Plus de 35h	1.2	(0.289)
Aide collègue	0.4***	(0.100)
Connaît PMI référente	0.6**	(0.146)
Activités RPE accessibles	1.0	(0.286)
Aucun diplôme petite enfance	0.7	(0.180)
Ancienneté :		
Moins d'un an	0.2***	(0.112)
1-5 ans	0.9	(0.295)
6-10 ans	1.0	(.)
11-15 ans	1.2	(0.366)
16-20 ans	2.9***	(1.043)
Plus de 20 ans	1.4	(0.538)
Vie perso / professionnelle	0.6**	(0.135)
Monotonie au travail	11.6***	(2.930)
Observations	634	

Source : enquête AM 2024, Caf26

* p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01